



Dossier de candidature 2022 Fonds d'Animation Locale

Le dossier est à renvoyer à mairie19@paris.fr

L'ASSOCIATION PORTEUSE DU PROJET :

Nom de l'association :

Numéro de SIRET :

Objet social de l'association :

Nom et prénom du président :

Nom et prénom du trésorier :

Nom et prénom du secrétaire général :

Nom du responsable du projet :

Adresse du siège social :

Téléphone :

Courriel :

NOM DU RESPONSABLE DE PROJET :

Adresse :

Téléphone(s) :

Courriel :

NB : Merci de joindre une copie des statuts de l'association, le bilan comptable réalisé 2021 et le budget prévisionnel global 2022.

TITRE DU PROJET :

DATE ET LIEU(X) DE REALISATION DU PROJET :

Description sommaire du projet :

Les objectifs du projet :

La démarche suivie pour conduire ce projet (à quelles structures ou personnes vous adressez-vous ? quels moyens mobilisés ?) :

Les partenaires du projet :

Le(s) public(s) visés :

Projet en milieu scolaire : oui non
Projet sur le temps scolaire : oui non

Les intervenants :

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide de la Mairie du 19^e? OUI NON
Si oui, indiquez l'année et le montant attribué :

2019 : 2020 : 2021 :

Bénéficiez-vous déjà d'une aide de la Mairie de Paris? OUI NON

Si oui, indiquez l'année, le montant attribué et la Direction concernée :

Le projet, en quelques lignes

.....

Remarque :

Pour les projets en milieu scolaire, ils devront préciser s'ils se déroulent pendant ou hors du temps scolaire. Un travail rapproché avec l'Inspection académique et le Rectorat est fortement souhaité avant la réalisation du projet.

Le budget prévisionnel du projet

BUDGET PREVISIONNEL			
Dépenses		Recettes	
Postes	Montant	Postes	Montant
		Fonds d'Animation Locale Mairie du 19 ^e sollicité :	
		Autres subventions de la Ville de Paris :	
		Autres :	
TOTAL		TOTAL	

Remarques importantes :

- **Le budget doit être équilibré.** Dans tous les cas, la somme demandée à la mairie du 19^e doit être clairement précisée et justifiée. Elle doit correspondre de préférence à un poste de dépense précis.
- L'état des autres demandes de financements doit être précisé (confirmées ou en cours).
- **La subvention accordée par la Mairie du 19^e n'est pas une subvention de fonctionnement,** elle ne sera pas reconductible automatiquement chaque année.
- L'association devra déposer officiellement sa demande sur Paris Asso après avoir été informée par la Mairie du 19^e que son projet aura été retenu par la Commission ad hoc.
- La Mairie du 19^e et la Ville de Paris demandent aux porteurs de projet d'apposer sur leurs éléments de communication **le logo de la Mairie du 19^e et celui de la Ville de Paris.**